



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

Email : accueil@31.fsgt.org - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

REGLEMENT EPREUVE CYCLISTE ROUTE

DATE : 09/08/ 2020

CLUB : AVENIR CYCLISTE RABASTINOIS

NOM DE L'EPREUVE : Grand Prix Cycliste Rabastens - Couffouleux (épreuve challenge printemps)

LIEU : Zone d'activité des Massiès - 81800 COUFFOULEUX

LONGUEUR DU CIRCUIT : 5,600 KMS

Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
1 ^{ère}					
2 ^{ème}	13H30	15h30	14	78,400	3 Premiers
3 ^{ème}	13H30	15H30	13	72,800	3 Premiers
4 ^{ème}	12H15	13H30	12	67,200	3 Premiers
5 ^{ème}	12H15	13H30	10	56,000	3 Premiers
Cadets	12H15	13H30	8	44,800	3 Premiers
Minimes					
Féminines	12H15	Suivant catégorie	Suivant catégorie	13H30	3 Premières

NB : Les 1^{ères} catégories courront dans le peloton des 2^{èmes} catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course.

Lieu remise des dossards : Zone d'activité des Massiès - 81800 COUFFOULEUX

Itinéraire : Autoroute A68 - Sortie n° 7

Renseignements au 06.64.39.72.06

Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie- Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Observations : les signaleurs seront mis en place ¼ d'heure avant le 1^{er} départ.

Braquets minimes garçons et filles : 7,01 (46x14)

Cadets ou Cadettes : 7m62 (50x14),

Observations :

***EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIES F.S.G.T. UNIQUEMENT**

Invitation à l'UFOLEP

Tarif engagements : LICENCIES F.S.G.T. => 7 €

***EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIES F.S.G.T. ET AUX NON LICENCIES FSGT**

Tarif engagements : NON LICENCIES F.S.G.T. => 10 € minimum

En accord avec les Commissaires, et en fonction du nombre d'engagés, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer des pelotons.

Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tours.

Le port du maillot est obligatoire pour recevoir les récompenses.

***Ne laisser subsister que le cas choisi.**

Il est rappelé qu'en raison de l'épidémie du Covid19, les gestes barrières obligatoires doivent être strictement appliqués dans l'organisation des épreuves sportives et ce jusqu'aux nouvelles consignes émanant de la FFC, s/c du Ministère de la Santé.